

avis de manoeuvres militaires

Dates des opérations:

du lundi 02/05 au jeudi 12/05 et du lundi 06/06 au jeudi 16/06

Zones d'exercice:

Préfectures concernées :

- préfecture des Alpes de Hautes-Provences (04) ;
- préfecture du Var (83).

Les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés ou non récoltés sont invités à les indiquer par un signe apparent.

Si vous subissez des dommages par suite des manœuvres, vous devez déposer vos réclamations à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des formations militaires (sous peine de déchéance).



commune d'AIGUINES

MAIRIE D'AIGUINES
1 PLACE DE LA MAIRIE
83630 AIGUINES
TEL : 04 94 70 21 93
courriel : mairie.d.aiguines@wanadoo.fr
www.aiguines.fr